

GUIDE D'APPEL DE PROJETS

Deuxième appel :

**Données ouvertes : appui aux projets
d'innovation des *startups***

**Dans le cadre de la Stratégie de transformation numérique
gouvernementale**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE	3
INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
ADMISSIBILITÉ	4
MODALITÉS DE FINANCEMENT	5
DÉPENSES ADMISSIBLES	6
DÉPÔT D'UNE DEMANDE	7
ÉVALUATION ET ANALYSE	8
CONFIDENTIALITÉ ET ÉTHIQUE	10
RENSEIGNEMENTS	10
ANNEXE A – DÉFINITIONS	11

PRÉAMBULE

Contexte

La vision économique du gouvernement du Québec s'appuie, entre autres, sur la mise en place d'une nouvelle génération d'entrepreneurs innovants. L'entrepreneuriat et l'innovation sont des éléments essentiels à la pérennité de l'économie. Depuis quelques années, on observe une vive augmentation du nombre d'entreprises en démarrage à fort potentiel de croissance, appelées *startups*.

Les *startups* ont un modèle de commercialisation non linéaire et différent de celui des entreprises traditionnelles, car elles sont, pour la plupart, très innovantes. Leurs efforts de développement de produits et de précommercialisation nécessitent souvent de retourner à l'étape de la recherche et du développement pour concevoir un produit ou un service qui soit le plus prometteur possible en tenant compte des modèles d'affaires innovants.

L'utilisation des données ouvertes au Québec demeure, à certains égards, dans une phase exploratoire. Le gouvernement du Québec souhaite accroître l'utilisation de ces données dans les entreprises québécoises. Les données ouvertes peuvent être une source d'innovation pour les entreprises et pour la population, par le biais de la conception d'applications et de nouveaux produits et services.

Dans le cadre de l'ambition 6 de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale, le gouvernement du Québec entend soutenir les initiatives des jeunes entreprises innovantes utilisatrices de données ouvertes.

Objectifs

Qu'est-ce qu'une donnée ouverte?

Les données ouvertes sont des données brutes, structurées et diffusées en format ouvert sous forme de fichiers numériques, auxquelles est associée une licence d'utilisation garantissant leur libre accès et précisent leurs conditions d'utilisation. Au Québec, elles sont diffusées sur le portail Données Québec.

Le présent appel de projets vise à soutenir les projets d'innovation des jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance (*startups*) utilisant des jeux de données ouvertes.

Par l'entremise de cet appel de projets, le Ministère souhaite :

- Promouvoir l'utilisation des jeux de données ouvertes, notamment ceux offerts sur le portail de Données Québec, dans les *startups*;
- Appuyer les *startups* utilisant des données ouvertes dans leurs démarches d'innovation à un moment crucial de leur développement;
- Contribuer à la mise au point de nouvelles technologies et à leur mise en marché;
- Contribuer au développement social et économique du Québec.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Présentation du Ministère

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il conseille le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Startup Québec®

Startup Québec® est une marque de commerce déposée qui désigne une série d'actions gouvernementales en appui aux incubateurs, aux accélérateurs d'entreprises, aux centres d'entrepreneuriat universitaire et aux *startups*. Le potentiel de croissance des *startups* repose en tout ou en partie sur les technologies numériques et sur leur appropriation dans tous les secteurs d'activité.

ADMISSIBILITÉ

Les *startups* souhaitant soumettre leur projet doivent recevoir actuellement (ou prévoir de recevoir) le soutien d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises ou du programme d'aide à l'entrepreneuriat (la liste des organismes admissibles est disponible sur la page Web du ministère de l'Économie et de l'Innovation : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/programme-daide-a-lentrepreneuriat-paen/soutien-aux-entreprises-technologiques-innovantes/>). La *startup* devra fournir une preuve d'accompagnement ou démontrer que les démarches d'accompagnement sont entamées au moment du dépôt de candidature.

Clientèle admissible

Cet appel de projets s'adresse exclusivement aux *startups* qui répondent aux critères suivants :

- Elles sont légalement constituées (ou en voie de l'être) selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrites au Registraire des entreprises du Québec;
- Elles possèdent les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle de leur produit ou de son procédé;
- Elles consacrent (ou prévoient de consacrer) une partie importante de leurs ressources (50 % ou plus) au développement de leurs entreprises, de l'étape de la conception et du développement de produit ou de procédé à celle de la mise en marché;
- Elles ont moins de trois ans d'existence;
- Elles sont détenues à moins de 50 % par d'autres entreprises ou organismes et n'ont pas été créées dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une extension d'activités préexistantes ou d'une reprise de telles activités.

Projets admissibles

Le projet présenté doit obligatoirement utiliser des données ouvertes dans le but d'offrir de nouveaux services ou de nouveaux outils technologiques destinés à la population ou aux entreprises. Une partie du projet doit contribuer à mettre en valeur un ou plusieurs jeux de données disponibles dans le site Données Québec (<https://www.donneesquebec.ca/fr/>) au moment de la réalisation du projet d'innovation.

Si le projet a initialement été élaboré dans le cadre d'une compétition mettant de l'avant l'utilisation de données ouvertes, comme le hackathon HackQC, cette expérience sera prise en compte lors de l'évaluation si elle est appuyée d'une preuve. La compétition doit avoir eu lieu au cours des trois dernières années.

Révision des modalités

En cas de révision des modalités du programme au cours de l'appel de projets, une infolettre sera publiée dans l'intention d'informer le public des changements.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Financement

La contribution du gouvernement du Québec dans le cadre de cet appel de projets ne peut excéder **25 000 \$** par projet, pour une durée maximale de **douze mois**. Le taux d'aide financière ne peut excéder 50 % du total des dépenses admissibles pour la réalisation du projet.

Le cumul des aides gouvernementales peut atteindre jusqu'à 75 % des dépenses totales du projet¹.

L'engagement à verser les sommes accordées est conditionnel au financement assuré par les partenaires et au bon déroulement du projet, conformément à l'entente de financement et au budget annuel établi. L'aide financière accordée aux demandeurs prend la forme d'une contribution non remboursable.

Montage financier

Le montage financier présenté doit être celui qui est nécessaire à la réalisation du projet d'innovation pour lequel la *startup* soumet une demande de financement (revenus – dépenses engagées).

DÉPENSES ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les dépenses doivent être nécessaires, raisonnables, et directement attribuables à la réalisation du projet d'innovation utilisant des données ouvertes.

Dans le contexte de cet appel, les dépenses admissibles pour la réalisation du projet sont les suivantes :

- Les honoraires, y compris ceux de chercheurs;
- Les salaires, les traitements et les avantages sociaux;
- Les frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec;
- Le matériel requis et les fournitures;
- Les frais d'exploitation de la propriété intellectuelle;
- Les frais de location d'équipement.

Les dépenses effectuées ou engagées avant la date de dépôt de la demande d'aide financière ne sont pas admissibles.

Par ailleurs, les dépenses suivantes **ne sont pas admissibles** :

- Les dépenses liées à la location de bureaux ou de laboratoires pour l'expansion de la *startup* (filiale ou bureau additionnel);
- Les services déjà sous contrat avec un incubateur ou un accélérateur;
- Les dépenses ayant déjà fait l'objet d'une aide financière du ministère;
- Les taxes de vente;
- Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital;
- Les commandites;
- Les dépenses d'immobilisation et d'amortissement.

¹ Les dépenses totales correspondent au total des dépenses nécessaires à la réalisation du projet, et non uniquement aux dépenses admissibles, en excluant le refinancement de dépenses déjà réalisées ou de prêts existants, ainsi que le refinancement à court terme.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Date limite

La date limite pour la réception en format électronique des propositions est le **21 février 2020, à 16 h.** Aucun dossier électronique ne sera accepté après cette date.

Documents exigés (aide-mémoire en annexe)

La demande doit être rédigée en français et elle doit comporter les trois éléments suivants :

1. Le formulaire de demande d'aide financière rempli et signé.
2. Un document **d'au plus 3 pages** décrivant le projet d'innovation utilisant des données ouvertes pour lequel le financement est demandé. Le document doit être présenté en format PDF, police de caractères Arial, taille 11. La description du projet d'innovation doit comprendre les éléments suivants :
 - Une description de la technologie ou du service, de l'objet principal du projet d'innovation utilisant des données ouvertes et de son caractère innovant;
 - Une description des données ouvertes utilisées et de leur utilité dans le modèle d'affaires de l'entreprise (il faut indiquer clairement si la source vient du portail Données Québec www.donneesquebec.ca);
 - Une description de l'équipe, de son expertise et de sa complémentarité;
 - Une description du modèle d'affaires de la *startup*;
 - Un résumé du plan d'affaires de la *startup*;
 - Une présentation des défis à résoudre, des solutions envisagées et du potentiel commercial;
 - Le plan de mise en œuvre du projet d'innovation, comprenant la façon dont seront utilisées les données ouvertes dans l'innovation (travaux à réaliser, livrables, etc.);
 - Le montage financier du projet d'innovation;
 - Les résultats attendus;
 - La recommandation de l'incubateur/accélérateur qui accompagne ou accompagnera la *startup*;
 - Une preuve de participation à une compétition de codage (*hackathon*) ou à une compétition mettant de l'avant l'utilisation de données ouvertes (le cas échéant).
3. Les états financiers de la *startup*, si l'entreprise existe depuis plus d'un an.

La demande doit être rédigée de façon claire et concise. Si elles s'avèrent nécessaires, les annexes **ne doivent pas excéder 5 pages**. Le nombre de pages doit être respecté pour que la demande soit considérée pour l'évaluation.

Coordonnées

L'entreprise doit faire parvenir deux copies d'une même demande, soit une en format papier et une autre en format électronique :

- La **copie électronique** en format PDF ou Word du dossier de demande doit être acheminée avant 16 h, le 21 février 2020, par courriel à l'adresse suivante :

startups-innovation@economie.gouv.qc.ca;

- La **copie papier**, dûment signée, doit être acheminée par la poste pour réception au plus tard le 28 février 2020, 16 h, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Économie et de l'Innovation
a/s *Projets d'innovation*
Direction des maillages et des partenariats industriels
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Accusé de réception

Le Ministère s'engage à transmettre un accusé de réception électronique dans un délai de deux jours ouvrables à la suite du dépôt de la demande.

ÉVALUATION ET ANALYSE

Processus d'évaluation

Les projets déposés dans le contexte de cet appel de projets seront évalués par un comité externe piloté par le Ministère. Le nom des membres et la composition des comités d'évaluation sont tenus secrets pour préserver leur impartialité.

La composition du comité d'évaluation diffère pour chaque appel de projets.

Critères d'évaluation

Les projets seront priorisés suivant leur pertinence, leur faisabilité et leur impact. Plus précisément, les critères suivants seront considérés :

Grille d'évaluation

PROJET (20 %)	<ul style="list-style-type: none">— Qualité, originalité et structure du projet— Qualité de la méthodologie et réalisme du plan de travail— Potentiel de croissance de la <i>startup</i> à courte et moyenne échéance— Pertinence du montage financier
DONNÉES OUVERTES (20 %)	<ul style="list-style-type: none">— Pertinence de l'apport des données ouvertes dans le projet— Potentiel de croissance basé sur les données ouvertes— Valeur ajoutée du projet par rapport aux données et aux services déjà disponibles
ÉQUIPE, PARTENAIRES, EXPÉRIENCES (25 %)	<ul style="list-style-type: none">— Qualité, pertinence, et expertise de l'équipe— Qualité de l'accès aux investisseurs— Historique du projet et expériences antérieures— Partenariats, collaborations et encadrement établis pour la réalisation du projet
IMPACT (30 %)	<ul style="list-style-type: none">— Valeur ajoutée du financement demandé au ministère— Retombées économiques et sociales potentielles
BONUS (5 %)	<ul style="list-style-type: none">— Participation à une compétition de codage (<i>hackathon</i>), telle que Hack QC, ou à une compétition mettant de l'avant l'utilisation de données ouvertes – 5 points bonus

Annonce des résultats

Le Ministère s'engage à transmettre la décision à l'organisme dans un délai de 10 à 15 jours ouvrables suivant l'approbation des projets retenus par le comité d'évaluation et la haute direction du ministère. Les résultats du concours seront dévoilés en mars 2020.

Publication des résultats

Le Ministère publie sur son site Web la liste des projets retenus ou des entreprises et des organismes ayant obtenu une aide financière dans le cadre de l'appel de projets.

CONFIDENTIALITÉ ET ÉTHIQUE

La collecte et l'utilisation des renseignements personnels et confidentiels s'effectueront dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après désignée « Loi sur l'accès », et sous réserve des exceptions qui y sont prévues.

Aux fins d'évaluation et de validation des candidatures dans le cadre du présent appel de projets, des renseignements personnels et confidentiels peuvent être recueillis et utilisés uniquement par les personnes engagées dans le processus de sélection et de validation des candidatures. Certains renseignements personnels ou confidentiels peuvent être communiqués au comité d'évaluation aux fins de traitement de la candidature d'un organisme suivant le consentement prévu au formulaire.

Une fois les candidatures retenues, lorsqu'un renseignement personnel et confidentiel est recueilli, ce renseignement demeure confidentiel. Il sera utilisé par le Ministère et le comité d'évaluation dans le cadre du programme, de son suivi ou de l'évaluation des projets.

Une entente de confidentialité sera signée par les membres du comité d'évaluation relativement à l'utilisation et à la protection de la confidentialité des renseignements personnels.

La communication de tout renseignement personnel ou confidentiel à des organismes tiers externes au ministère s'effectuera suivant le consentement exprès de l'organisme ou conformément à la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, le personnel du ministère doit se conformer au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3) afin de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la fonction publique ainsi que de maintenir un haut niveau de qualité des services qui leur sont rendus.

RENSEIGNEMENTS

Pour toute question supplémentaire, veuillez écrire à startups-innovation@economie.gouv.qc.ca.

ANNEXE A – DÉFINITIONS

Accélérateur : organisme qui soutient, sur une courte période, les entreprises en démarrage axées sur la croissance à l'aide de formations, de mentorat et de financement de courte durée.

Accélération : programme spécialisé, court et intensif, qui s'adresse à des cohortes de *startups* en forte croissance. L'offre de service mise surtout sur le mentorat et la commercialisation. Le programme se conclut par un événement couronnant l'obtention d'une aide financière substantielle en provenance de capitaux de risque et d'anges financiers.

Donnée ouverte : les données ouvertes sont des données brutes, structurées et diffusées en format ouvert sous forme de fichiers numériques, auxquelles est associée une licence d'utilisation garantissant leur libre accès et précisant leurs conditions d'utilisation. Au Québec, elles sont diffusées sur le portail Données Québec.

Incubateur : organisme qui offre des services d'accompagnement aux entreprises innovantes qui sont en démarrage dans le but d'améliorer leurs chances de succès. L'aide spécialisée qui est offerte consiste en un accompagnement d'affaires. Dans certains cas, elle comprend l'accès à des infrastructures de laboratoire, à des équipements scientifiques ou à un appui financier.

Incubation : programme mis en œuvre par un organisme à but lucratif ou non qui accélère et systématisé le processus de création d'entreprises innovantes (*startups*) en leur offrant une gamme de services : formation, accès à des réseaux, soutien à la création et à la croissance d'entreprises, espaces physiques partagés, conseil, mentorat et autres accompagnements spécialisés.

Startup : jeune entreprise innovante, la plupart du temps très technologique, ayant une ambition mondiale et un modèle économique qui lui assurera une croissance forte et rapide sur une période de un à trois ans.

economie.gouv.qc.ca